

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

(PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION  
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE)

Aux personnes intéressées

**Projet de résolution portant sur un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), afin d'autoriser la transformation de l'immeuble sis au 65, rue Saint-Jean-Baptiste Est, sur le lot 2 486 460 du cadastre du Québec, en habitations**

### **1. Objet et assemblée publique de consultation**

Lors de la séance ordinaire du 16 juin 2025, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un projet de résolution portant sur un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), afin d'autoriser la transformation de l'immeuble sis au 65, rue Saint-Jean-Baptiste Est, sur le lot 2 486 460 du cadastre du Québec, en habitations.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 7 juillet 2025**, à compter de 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de résolution et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

### **2. Description du territoire visée**

Le territoire visé par le projet de résolution est situé dans le district Saint-Germain, entre la rue de l'Évêché Est, l'avenue de la Cathédrale, l'avenue Belzile et la rue Duchesne.

Un croquis indiquant l'emplacement de la zone concernée et des zones contiguës est joint à la fin du présent avis.

### **3. Approbation référendaire**

Le projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

### **4. Consultation du projet de résolution**

Le projet de résolution et le croquis peuvent être consultés de la façon suivante :

- a) en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;
- b) en faisant la demande :
  - par téléphone au **418 724-3125**;
  - par écrit à l'adresse **greffe@rimouski.ca**.
- c) en consultant le procès-verbal de la séance du 16 juin 2025, sur le site Web de la Ville, à l'adresse : <https://rimouski.ca/ville/democratie/proces-verbaux>

Rimouski, le 18 juin 2025

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat  
Greffier

**PPCMOI – Modification à des fins résidentielles – Règlement 820-2014 – Must Urbain inc. – Règlement 24-034 – 65, rue Saint-Jean-Baptiste Est**

*Lot concerné: 2 486 460 du cadastre du Québec  
Zone P-116  
District Saint-Germain*

**Zone concernée:**

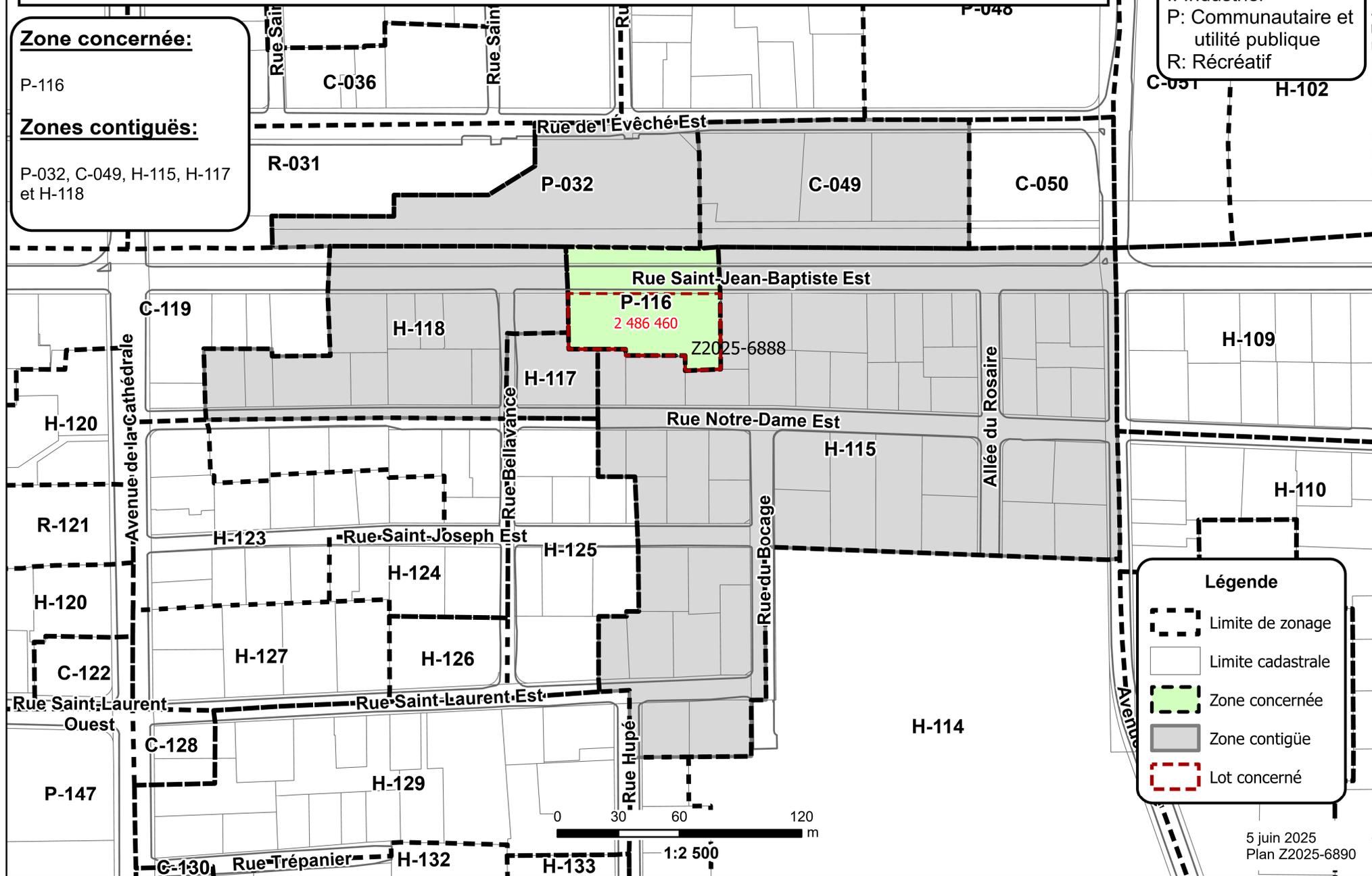
P-116

**Zones contiguës:**

P-032, C-049, H-115, H-117  
et H-118

**Type de Zonage**

- A: Agricole
- AN: Aire naturelle
- C: Commercial
- F: Forestier
- H: Habitation
- I: Industriel
- P: Communautaire et utilité publique
- R: Récréatif



**Légende**

- Limite de zonage
- Limite cadastrale
- Zone concernée
- Zone contiguë
- Lot concerné